

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT LE CSC BEN1803811-10142

Marché de Services relatif à la conclusion d'un accord-cadre sans remise en concurrence avec trois prestataires pour la location de véhicules d'appoint pour la mise en œuvre des activités des Interventions de Enabel au Mali

A la page 14 du CSC on peut lire :

3.4.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre originale **deux (02) copies. Il joindra également la version électronique de son offre, sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format .PDF sur Clé Usb.**

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Offre_BEN1803811-10142 « Conception, et mise en œuvre d'un système de mesure de la qualité de l'air dans et autour de l'enceinte portuaire » – Date limite de dépôt des offres le 19/01/2022 à 10 heures 00 minutes- Attention Mr. Adama DIANDA.

A la page 15 du CSC on peut lire :

3.4.7 Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **19/01/2023 à 10 h 00 mn, heure de Cotonou.**

A la page 26 du CSC on peut lire :

4.8.3 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

Sont remplacés par :

3.4.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre originale **deux (02) copies**. **Il joindra également la version électronique de son offre, sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format .PDF sur Clé Usb.**

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Offre_BEN1803811-10142 « Conception, et mise en œuvre d'un système de mesure de la qualité de l'air dans et autour de l'enceinte portuaire » – Date limite de dépôt des offres le **02/02/2022 à 10 heures 00 minutes- Attention **Mr. Adama DIANDA**.**

3.4.7. Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **02/02/2023 à 10 h 00 mn, heure de Cotonou.**

4.83. Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, une révision des prix est prévue. Il ne peut être appliqué qu'une révision des prix par an (anniversaire de la notification du contrat).

Pour le calcul de la révision des prix, la formule suivante est d'application :

$$P = P_o \times ((0,60 \times i) / I) + 0,40$$

P = prix révisé

P_o = prix de l'offre

I : représente l'Indice des Produits, appareils et matériels médicaux de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation sur la base d'une consommation annuelle sur le marché interne (au niveau national), établi par un organisme national en charge des statistiques, pour le mois de calendrier qui précède la date d'ouverture des offres ;

i : représente le même indice au niveau national, pour le mois de calendrier précédant la période de l'acompte ou la demande de paiement ;

Chaque fraction est réduite en un nombre décimal comprenant au maximum 5 décimales dont la cinquième est majorée de 1 si la sixième décimale est égale ou supérieure à 5.

Quant aux produits de la multiplication de chacun des quotients ainsi obtenus par la valeur du paramètre correspondant, ils sont arrêtés à la cinquième décimale, laquelle est également majorée de 1 si la sixième est égale ou supérieure à 5.

La révision des prix ne peut être appliquée que si la différence entre le nouveau et l'ancien prix (mentionné dans l'offre pour la première révision de prix ou le dernier prix révisé accepté pour les révisions de prix suivantes) s'élève au moins à 5 %.

La clause doit être basée sur des éléments déterminants d'ordre économique.

La révision des prix est basée sur des paramètres objectifs et contrôlables et utilise des coefficients de pondération appropriés. Elle reflète ainsi la structure réelle des coûts.